

Communiqué de presse

le 11 mars 2009

## **Un bien curieux sondage sur « les projets de réorganisation territoriale dans l'Ouest » Lettre ouverte à l'Ifop**

L'Union démocratique bretonne, après avoir analysé le sondage dont les résultats ont été publiés par Ouest-France le samedi 6 mars, souhaite vivement que l'Ifop apporte des précisions sur la manière dont l'enquête a été réalisée. En particulier, les interrogations méthodologiques de l'UDB portent sur le traitement des répondants sans opinion.

En effet, le sondage conduit par TMO Régions en 2006 sur la question de la réunification, sondage qui autorisait explicitement les personnes à ne pas se prononcer, a obtenu un taux de « sans opinion » de 30%. Or, le sondage réalisé par l'Ifop en 2009 aboutit à 0% de « sans opinion ». Il nous semble tout à fait extraordinaire que les « sans opinion » aient pu totalement disparaître en l'espace de trois ans. D'autant plus qu'il s'agit d'une question institutionnelle complexe qui ne se situe pas nécessairement parmi les préoccupations immédiates de la population. On peut donc légitimement se demander si l'option « ne se prononce pas » a été **explicitement** proposée aux répondants par les enquêteurs.

1/ Si cette option a été effectivement proposée, comment l'Ifop peut-il expliquer que ses enquêteurs, bien qu'ayant interrogé un échantillon de 1 708 personnes, n'aient pas été confrontés, contrairement à ceux de TMO, à des répondants indécis ou se déclarant insuffisamment concernés ou informés pour se prononcer ?

2/ Si cette option n'a pas été proposée, il s'agit indéniablement d'une grave erreur méthodologique qui entraîne l'interrogation suivante : où donc les répondants qui auraient dû être comptabilisés comme « sans opinion » ont-ils pu se classer ou être classés par les enquêteurs si ce n'est parmi les partisans du statu quo ? Il n'y a en effet aucune raison de penser qu'ils auraient pu être incorporés aux catégories correspondant aux trois modifications proposées dans le sondage : « rattachement de la Loire-Atlantique à l'actuelle Bretagne administrative », fusion « Pays-de-la-Loire – Bretagne » ou fusion « Basse-Normandie – Pays de la Loire – Bretagne ». Ils ne peuvent donc qu'avoir été amalgamés par défaut aux partisans du statu quo. Cette réponse est d'ailleurs dans sa forme celle qui se rapproche le plus de la neutralité. C'est aussi la réponse la plus simple et la plus confortable, celle qui peut le plus facilement servir de refuge ou d'échappatoire face à une question institutionnelle complexe à laquelle beaucoup de personnes n'ont pas réfléchi ou sont indifférentes.

Il est également permis de s'interroger sur l'existence d'un biais de position qui aurait pu entacher la validité des résultats du sondage. En effet, la position des réponses proposées aux personnes sondées n'est pas neutre. Voici ce que précise à ce propos la psychosociologue Nicole Berthier (Les techniques d'enquête, Armand Colin, 1998, p. 85) « l'ordre des items dans un choix sur une liste peut influencer la réponse : le premier et le dernier élément ont tendance à être favorisés (surtout avec des listes longues). L'effet de primauté joue davantage en situation écrite et l'effet de récence en situation orale. Dans les enquêtes par téléphone, l'effet de position ajouté à l'oubli des réponses peut introduire un biais sensible. On remédie à cet effet en modifiant l'ordre des modalités de réponses dans une liste ». Il serait intéressant que l'Ifop précise si des dispositions ont été prises pour éviter tout biais de position (présentation aléatoire des possibilités de réponses) et, si cela n'a pas été le cas, quel a été l'ordre de présentation retenu et quelles sont la nature et l'importance du biais de position qui a pu en résulter.

L'Union démocratique bretonne ne doute pas que l'Ifop aura à cœur de répondre rapidement à ces interrogations.

**Pour la commission « études et réflexion » de l'Union démocratique bretonne  
Michel François, Ronan Divard**